



Les délégués du personnel FSU, SE-UNSA
SGEN-CFDT, CGT'éducation, Sud Education
FNEC FP FO, CNT et PAS-UDAS
du département de l'Isère
et de l'académie de Grenoble

Collectif AESH QUEL HORIZON
Collectif AVS/AESH 38

à

Monsieur le Président de la République

Grenoble, le 29 octobre 2018

POUR UN VÉRITABLE STATUT A.E.S.H.

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Depuis cette rentrée scolaire 2018, dans l'académie de Grenoble, des AVS/AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ont vu leur répartition horaire d'accompagnement auprès des élèves être modifiée par un tour de passe-passe comptable. Ainsi, le rectorat de Grenoble a demandé aux personnels en contrat à 60 % de travailler auprès des élèves 24 heures au lieu de 21 heures comme les années précédentes, et aux personnels en contrat à 50 % de travailler 21 heures au lieu de 18 heures comme les années précédentes. Cela alors que ces 3 heures étaient jusqu'à présent dédiées à la reconnaissance d'une partie du travail dit « invisible » : concertation, réunions, préparation d'outils de travail pour les élèves, accompagnement des sorties, temps de déplacement entre établissements, ...

Imposer à des personnels, précaires parmi les plus précaires, n'exerçant qu'à temps partiel (sauf rares exceptions) et pour certains vivant en dessous du seuil de pauvreté, 3 heures hebdomadaires de plus de prise en charge des élèves (sans même une augmentation de salaire) est une rupture de contrat moral : le temps de travail initial a généré des organisations de vie mais aussi des organisations professionnelles liées au besoin de cumuler l'exercice d'accompagnant avec un autre emploi pour compléter le salaire. L'évolution imposée compromet ces organisations.

Le contrat moral initial est rompu, ce qui n'est pas acceptable.

Nous rappelons que la majorité des AESH sont embauchés à temps incomplet avec des salaires de 600 € à 700 €, bien loin des 1350 € affichés récemment par le Ministre de l'Éducation nationale.

Certain.e.s AVS/AESH envisagent même de démissionner alors qu'il manque cruellement d'accompagnants dans les écoles, les collèges et les lycées ! Pour l'académie de Grenoble, ce sont près de 1500 élèves avec notification MDPH qui attendent leur AVS/AESH !

Dans les établissements, par manque de personnels AVS/AESH, les notifications de la MDPH d'aide individuelle se sont déjà transformées sur le terrain en aide mutualisée pour plusieurs élèves, ce qui est en soi une augmentation conséquente de la charge de travail et de suivi des élèves pour les personnels concernés.

Il n'est pas acceptable que les personnels AVS/AESH voient leurs situations et leurs conditions de travail dégradées avec 3 heures de plus imposées.

Les personnels, soutenus par les organisations syndicales, exigent que tous les personnels ayant été recrutés et embauchés pour 18 heures hebdomadaires en présence élèves (contrats 50%) et pour 21 h (contrats 60%) le demeurent.

De plus, au vu de l'importance du rôle et des missions de ces personnels dans la réussite de l'inclusion qui est aujourd'hui remise en question par le manque de moyens budgétaires (faible rémunération) et en personnels (difficulté à recruter), les personnels réunis en assemblée générale à la Bourse du Travail de Grenoble le mercredi 10 octobre 2018, soutenus par les organisations syndicales revendiquent :

- la création d'un véritable corps de titulaires AESH de la Fonction publique ;
- une revalorisation salariale afin d'accéder à la catégorie B de la Fonction publique ;
- la possibilité de travailler à temps complet, avec un temps complet de travail défini par 30 heures hebdomadaires en présence élèves, le reste étant dédié et reconnu à toute la charge du travail qualifié invisible (participation aux réunions dont les réunions ESS, concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, gestion de matériel, préparation des séances d'accompagnement, encadrement des sorties, temps de déplacement entre établissements, ...).
- la possibilité choisie d'exercer à temps partiels.
- la définition des missions liées au statut d'accompagnant : dans le cadre scolaire et excluant les tâches de secrétariat administratif et de surveillance.
- une revalorisation salariale immédiate qui reconnaisse l'importance de la place et de la qualité du travail des AVS/AESH auprès des élèves, dans les classes et avec les équipes pédagogiques et éducatives.
- la mise en place d'une formation digne de ce nom qui permette à tou.t.e.s de mieux comprendre les difficultés et les handicaps des élèves afin de mieux les accompagner.

Nous vous rappelons le diagnostic posé et communiqué par le Ministre de l'Éducation nationale lui-même sur l'état actuel et préoccupant de l'Inclusion lors de la Journée de l'École inclusive du mercredi 8 juillet 2018.

Diagnostic et grands axes de progrès

La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires "a connu une forte augmentation depuis 2006, passant de 100 000 élèves accueillis à plus de 320 000 en 2017". C'est un progrès quantitatif formidable "facilité par l'effort consenti pour accompagner ces jeunes".

Un saut qualitatif de grande ampleur est désormais nécessaire pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

1. Le diagnostic

Le flux de prescriptions des MDPH (+13% par an), un défi d'organisation non résolu depuis 2005

- Source d'insatisfaction pour les familles et les accompagnants ;
- Source de difficultés de gestion pour les équipes académiques.

Accompagnant d'élèves en situation de handicap : un métier peu attractif

- Faibles revenus en raison d'emplois à temps partiels ;
- CDD successifs (6 à 8 ans) avant d'obtenir un CDI ;
- Emplois aidés non pérennisés de manière systématique ;
- Manque de formation initiale avant la prise de poste insécurisant dans l'exercice du métier ;
- Peu de prise en compte de l'ancienneté, de la qualification, du temps de travail informel.

Des équipes académiques sous le flux constant et souvent imprévisible des notifications

- Turn-over des accompagnants ;
- Difficultés de recrutement et de remplacement sur les bassins en tension ;
- Postes vacants ne permettant pas de couvrir les prescriptions des MDPH ;
- Contraintes supplémentaires liées à la gestion du dispositif emplois aidés (recrutement, suivi administratif et ruptures de contrats).

Une scolarité discontinuée pour les élèves qui impacte fortement la vie des parents

- Des délais d'accès aux accompagnants trop longs (de 6 mois à plus d'un an)
- Des notifications hétérogènes selon les départements ;
- Des élèves non accompagnés en raison de délais de recrutement ou d'emplois non pourvus ;
- Des intervenants insuffisamment formés, source d'inquiétude pour les parents ;
- Des interventions en décalage avec les besoins en raison d'un planning figé à l'avance ;
- Une participation limitée aux sorties scolaires en raison du contrat des accompagnants ;
- Un manque d'accès aux accueils périscolaires faute de prise en compte suffisante.

En conséquence, nous vous alertons et nous vous demandons de prendre des mesures en urgence

- pour que la situation d'aucun.e AVS/AESH d'aucune académie ne se voit dégradée en référence à la dernière année scolaire 2017-2018 ;
- pour que les revendications et les besoins des personnels AVS/AESH soient entendus et reconnus pour la création d'un véritable corps de titulaires AESH de la Fonction publique.

En vous assurant de tout notre attachement au Service public de l'Éducation nationale, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Serge Paillard, secrétaire départemental de la FSU 38

FSU 38 - Bourse du Travail de Grenoble - 32 avenue de l'Europe – 38 030 Grenoble cedex 02

Denis Polère pour le PAS 38

PAS 38 Pour une Alternative Syndicale - BP 101 - 38001 Grenoble CEDEX 1

Daniel Chevrolat pour le SGEN-CFDT

SGEN-CFDT - 32 avenue de l'Europe – 38 030 Grenoble cedex 02

Patrick Maurey pour l'UNSA -Éducation

UNSA Éducation - 32 avenue de l'Europe – 38 030 Grenoble cedex 02

Bruno Diaz pour la CGT Éducation

CGT Éducation - 32 avenue de l'Europe – 38 030 Grenoble cedex 02

Benjamin Moisset pour Sud Éducation

Sud Éducation -Grenoble 3, rue Federico Garcia Lorca 38100 Grenoble

Guillaume Eiberle pour la CNT éducation

CNT éducation - BP 385 - 38 001 Grenoble Cedex 1

Martine Jarry pour la FNEC FP-FO Isère

UD FO Isère - 32 avenue de l'Europe – 38 030 Grenoble cedex 02

Collectif AESH QUEL HORIZON

Collectif AVS/AESH 38

et les 300 AESH mobilisés.

Copies à :

- Madame la Rectrice de l'académie de Grenoble

- Mesdames et Messieurs les DASEN de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Savoie et de la Haute-Savoie.